

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



25052241



10 AVR. 2025

N° d'entreprise : **0250 610 881**

Nom

(en entier) : **Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège**

(en abrégé) : **ISoSL**

Forme légale : **SC**

Adresse complète du siège : **Rue Basse - Wez n°145 à 4020 Liège**

Objet de l'acte : Démissions - Nominations d'administrateurs

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 18 février 2025

1.Cooptation d'un administrateur représentant la province de Liège

Vu que Monsieur Roland LEONARD, administrateur représentant la Province de Liège, a perdu sa qualité de conseiller provincial au 6 décembre 2024 et est dès lors réputé démissionnaire dès cet instant en vertu de 1532-2 1° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la vacance d'un mandat d'administrateur représentant la province de liège repris sur le quota PS ;

Vu la résolution du Conseil provincial de la province de Liège du 30 janvier 2025, proposant en qualité de représentant de la Province de Liège au sein du Conseil d'administration d'ISOSL, Monsieur Gregory BENVEGNA, Conseiller provincial (PS), en remplacement de Monsieur Roland LEONARD;

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de coopter jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de juin 2025, Monsieur Grégory BENVEGNA, administrateur représentant la Province de Liège, en remplacement de Monsieur Roland Léonard.

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 26 février 2025

15.Remplacement d'un membre du Comité de gestion, secteur A

Vu l'article L1523-18 § 2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'article 26 des statuts d'ISoSL,

Vu qu'en sa séance du 26 juin 2019, le Conseil d'administration d'ISoSL a désigné Monsieur Roland LEONARD, administrateur PS représentant la Province de Liège, en qualité de membre du Comité de gestion A ;

Vu qu'il convient de pourvoir à son remplacement, le dit membre ayant perdu sa qualité d'administrateur;

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de désigner en qualité de membre du Comité de gestion A:

Monsieur Grégory BENVEGNA, administrateur PS représentant la Province de Liège.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/04/2025 - Annexes du Moniteur belge